



## Programme d'aide à l'habitation RénoVillage

Société  
d'habitation  
Québec

### **VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE-OCCUPANT, VOTRE PROPRIÉTÉ NÉCESSITE DES RÉPARATIONS MAJEURES ET VOS REVENUS SONT LIMITÉS ?**

*Afin de vous permettre de conserver votre logement en bon état, le programme RénoVillage vous offre une aide financière pouvant atteindre 90 % du coût des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 10 000 \$.*

*Vous pouvez bénéficier du programme RénoVillage si :*

- *vous êtes propriétaire-occupant et le revenu de votre ménage ne dépasse pas le revenu maximum admissible;*
- *vous n'avez jamais bénéficié du programme RénoVillage;*
- *vous n'avez pas reçu une aide financière dans le cadre du programme PRU au cours des 12 derniers mois;*
- *la valeur de votre bâtiment (excluant la valeur du terrain) n'excède pas 75 000 \$;*
- *votre maison nécessite des travaux d'une valeur minimale de 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures en rapport avec au moins un élément suivant : structure, charpente, chauffage, électricité, plomberie, sécurité-incendie.*

*Les travaux doivent obligatoirement être exécutés par un entrepreneur détenant une licence appropriée émise par la Régie du bâtiment du Québec.*

**Pour en savoir d'avantage, toute personne intéressée à établir son admissibilité au programme RénoVillage doit s'adresser ou communiquer avec la firme ROCHE ingénieurs-conseils, gestionnaire du programme pour le compte de la MRC de Maskinongé, au 747, 5<sup>e</sup> rue Shawinigan, aux numéros de téléphone suivants : (819) 536-5651 ou sans frais 1-888-536-5651**